

Synthèse de l'avancement des propositions concernant l'IDEX Toulouse à la suite des quatre réunions des groupes de travail

GT2 - Programmes financés par l'IDEX

1.1 Formation

Eléments de consensus	Eléments pour lesquels il existe plusieurs visions, ou à valider
<p>Les objectifs du programme « Formation » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir et identifier la réussite • façonner de façon significative le cadre de formation des étudiants • afficher une cohérence avec le tissu socio-économique et culturel de la région 	
<p>Le développement des objectifs du programme Formation se réalisera autour de 4 grandes actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Action « Attractivité des formations, réussite / sécurité des parcours et communication » • Action « Formation interdisciplinaire » • Action « Renforcement des études doctorales » • Action « Formation continue et VAE » 	
<p>Action « Attractivité des formations, réussite / sécurité des parcours »</p>	

Abandon du label « Licences étoilées », à l'échelle du site, mais **mise en place du programme « Réussite à l'Université de Toulouse »**

Objectif général du programme : donner à chaque étudiant, la possibilité d'atteindre son meilleur niveau de formation :

Méthode : Favoriser la réussite individuelle par l'orientation / réorientation et le développement de pratiques pédagogiques mieux adaptées aux bacheliers de toutes filières, axées sur l'encadrement et l'accompagnement à l'autonomie.

En Licence :

- Parcours rebond en semestre 2 pour préparer des réorientations
- Parcours renforcé à partir du semestre 2 pour l'ouverture vers la recherche et/ou l'international
- Parcours transverses entre prépas CPGE ou prépas intégrées (INSA, INP) et cursus L
- Parcours passerelle en L3 pour faciliter l'accès des diplômés technologiques (BTS, DUT) vers le Master

Attractivité des formations

Développer l'information des élèves et des enseignants (vecteurs d'orientation). Il convient de structurer une communication mieux partagée entre les établissements et

A valider

- Année 0 de Master pour étudiants étrangers non francophones
→ à mettre dans attractivité internationale ?

adaptée à la diversité des publics : lycéens, monde socio-économique et culturel, etc. Cette communication doit casser les représentations des études dans le supérieur d'un autre temps (taille des classes, accueil et suivi, employabilité, etc.).

- Portail d'information commun vers l'ensemble des formations Post-bac et renforcement des liens entre CIO et SUIO
- Accueil coordonné de classes de lycées et collèges entre les établissements.
- Egalité H/F : proposer des actions de sensibilisation / information
- Valoriser les **enquêtes d'insertion professionnelle des diplômés**

Action « Formation interdisciplinaire »

- Les ateliers interuniversitaires de formation
Il existe 4 ateliers à l'heure actuelle, qui sont partagés entre les Universités et les Grandes Ecoles dans le domaine de l'ingénierie et des sciences de l'environnement. Ces plateformes requièrent des équipements lourds qui nécessitent une mutualisation forte et pérenne pour assurer leur fonctionnement. Le programme « Equipement » devrait permettre d'investir pour mettre à niveau les moyens des ateliers.
- Montage de modules de mise à niveau en vue de la mise en place de parcours majeure/mineure

A compléter :

Ce dispositif est détaillé dans une fiche ad hoc.

Action « Bonus Qualité Formation »

Appel à projet s'inscrivant dans les trois thèmes suivants :

1. Mise en œuvre de nouvelles pratiques pédagogiques
2. Emergence de nouvelles formations pluridisciplinaires
3. Développement de nouvelles formations à vocation internationale
4. Développement de nouvelles formations tout au long de la vie

A compléter :

Ce dispositif est détaillé dans une fiche ad hoc.

Action « Renforcement des études doctorales »

- Le doctorat doit rester un diplôme de l'Université de Toulouse, délivré par les établissements.
- La création d'une École des Docteurs, obéissant au principe de subsidiarité vis à vis des écoles doctorales
- Les missions de l'École des docteurs seraient centrées autour de trois grands piliers : interdisciplinarité, international, relation avec le monde socio-économique et culturel
 - **Interdisciplinarité** : mise en place de formations transversales pour préparer les doctorants à leur futur métier ; développement de parcours spécifiques en fonction des profils d'insertion (ESR, entrepreneuriat, expertise dans les collectivités territoriales...) ; création d'un *Learning*

La proposition sera réécrite afin de concentrer ses actions sur quelques dispositifs ciblés, avec un budget en cohérence avec les fonds attribués (cf le document joint)

<p><i>lab</i> pour faire évoluer les formations en fonction de l'expertise des partenaires sollicités ; projet d'Ecole des docteurs virtuelle (plateforme numérique d'apprentissage et de réactivation)</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ International : développement de réseaux européens pour favoriser les séjours de recherche dans des laboratoires à l'étranger ; attraction des meilleurs doctorants étrangers ; développement d'un environnement de travail anglophone ; <i>advisory board</i> pour situer le doctorat de l'UT au meilleur niveau et participation aux réseaux européens des écoles doctorales pour favoriser les échanges de bonnes pratiques. ○ Relation avec le monde socio-économique et culturel : favoriser l'employabilité des docteurs grâce à des actions spécifiques orientées vers l'entreprise et le milieu associatif et culturel (rencontres, Doctoriales, participations à des salons...) ; création d'un observatoire du doctorat harmonisant les systèmes de suivi des doctorants et des docteurs ; appui sur un <i>club of interest</i> réunissant des industriels intéressés par la valorisation du diplôme de doctorat et la mise en place d'un référentiel de compétences. 	
<p>Action « Formation continue et Validation des acquis de l'expérience »</p> <p>1. Mise aux normes du catalogue de formation</p>	<p>A compléter :</p> <p>Ce dispositif est détaillé dans une fiche ad hoc.</p>

<ol style="list-style-type: none">2. Elaboration d'une démarche réseau de la formation continue universitaire3. Soutien des démarches innovantes dans la FC4. Réflexion autour de la place de l'IPST CNAM dans l'Université de Toulouse	
<p>Les établissements universitaires et les écoles du site toulousain seront amenés à coopérer en matière de formation au sein de la future Université de Toulouse.</p>	<p>Les modalités de cette coopération seront à déterminer ultérieurement, en fonction (mais pas seulement) de la définition du périmètre de Toulouse Tech et du statut des établissements associés au sein de la future UT.</p>

1.2 Recherche

Eléments de consensus	Eléments pour lesquels il existe plusieurs visions, ou à valider
<p>Les objectifs du programme « Recherche » :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer l'activité de recherche par un soutien ciblé des ressources humaines et techniques • Favoriser la convergence des politiques et l'efficacité des moyens mis en œuvre en améliorant la coordination entre établissements en matière de recherche • Favoriser l'émergence d'idées innovantes et/ou interdisciplinaires, • Soutenir les synergies formation / recherche / innovation <p>Principes généraux des programmes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ouvert à l'ensemble des équipes de recherche des établissements (Etablissements de formation supérieure et de recherche et des Organismes de recherche) parties prenantes de l'Université de Toulouse. • Financements significatifs (l'intervention de l'IdEx dans le financement d'un projet doit être déterminante pour sa réalisation) et en adéquation avec les spécificités de chaque domaine scientifique concerné (à l'inverse de la notion de montant « plancher »). • Engagements de financement des projets de durée limitée (inférieure ou égale à 4 ans) afin de garantir la dynamique et le renouvellement du périmètre des 	<p>Point de dissension : Prévoir une possibilité de reconduction du financement de certains projets (dont les chaires) sur une nouvelle période (inférieure ou égale à 4 ans) après une évaluation de l'avancement et du succès du projet.</p>

équipes soutenues par l'IdEx.

- Non-redondance avec les outils de financement existant tant au local (BQR établissement), au national (ANR) que à l'international (projets FP7 ou ERC)

« Les LabEx et Idefi financés déterminent au démarrage de l'Initiative d'excellence un périmètre d'action qui s'élargira au fur et à mesure que de nouvelles équipes, émergentes ou consolidées, seront identifiées et financées dans le cadre des appels d'offre de l'IdEx. »

Description générale des programmes

Cinq programmes de financement dont trois programmes « blancs » ouverts à toutes les thématiques et à tous types de travaux de recherche, depuis les projets les plus académiques jusqu'aux recherches appliquées menées dans le cadre de partenariats avec des entreprises, ces programmes doivent être accessible aux différentes communautés scientifiques, sans critères qui limiteraient la capacité de certaines équipes à postuler, comme la taille, la discipline ou encore les montants planchers ou plafonds des projets :

- Programme « Chaire d'attractivité » pour accompagner l'installation permanente ou l'invitation temporaire de scientifiques seniors à très forte visibilité internationale,
- Programme « Emergence » pour donner une impulsion significative à des projets scientifiques et technologiques qui présentent des objectifs originaux,

en rupture avec les actions de recherche traditionnelles.

- Programme « Transversalité » pour soutenir la coordination et l'animation de projets inter- et pluridisciplinaires adossé à la communauté de recherche régionale

(Les deux derniers programmes ci-dessus ont pour objectif de favoriser le développement de nouveaux projets qui une fois mûres ont vocation à être financés par des programmes nationaux ou internationaux.)

et deux programmes « Equipements » et « Actions Thématiques Stratégiques » (ATS) qui sont, en particulier, les outils privilégiés de la politique de recherche partenariale de l'Université de Toulouse,

- Programme « Equipements » pour donner à l'Université de Toulouse la possibilité de cofinancer des projets d'infrastructures mutualisées avec des partenaires régionaux (Région Midi-Pyrénées, ...) ou des organismes nationaux (CNRS, INSERM, INRA, IRD, ONERA ...)

- Programme « Actions Thématiques Stratégiques » pour donner à l'Université de Toulouse le moyen d'être un acteur dynamique de l'écosystème de l'innovation en favorisant le développement d'une recherche scientifique d'excellence en Midi-Pyrénées en synergie avec les forces industrielles et les priorités sociales et culturelles régionales. Chaque action thématique stratégique a pour objet de soutenir les projets de recherches autour de thèmes qui émergent de l'analyse des blocages identifiés dans les filières socio-économiques correspondantes.

Proposition :

Rajout ultérieurement d'une Action Thématique Stratégique supplémentaire pour laquelle les SHS sont au cœur des priorités du programme.

Les modes de sélection et d'évaluation des projets dans les actions.

Le porteur scientifique d'un projet doit être membre d'un établissement partie prenante de l'UT.

De manière générale, le processus d'évaluation doit être adapté au type de programme et aux moyens engagés, afin que le coût de l'évaluation reste une fraction faible des moyens mis en jeu.

*Les principes généraux de sélection des programmes « blancs » (Chaires, **Emergence**, **Transversalité**)*

Le Comité d'Affectation des Ressources de l'Idex / Comité d'Arbitrage Idex met en œuvre le processus de sélection et d'affectation des moyens au sein des programmes « Recherche » en cohérence avec les objectifs définis par l'UT sur la base d'une lettre de cadrage remise par le CA.

Le comité sélectionne et classe les projets au sein de chaque

A approfondir :

La question de l'évaluation ou du suivi des Labex : modalités, fréquence, utilisation des résultats de l'évaluation ou du suivi.

Cette question n'a pas vocation à être traitée dans le protocole d'accord.

Proposition :

Dans le cas d'une chaire d'attractivité, le porteur scientifique peut être un membre extérieur à l'UT qui est dans une démarche de recrutement par un établissement partie prenante de l'UT.

Proposition :

Le coût de l'évaluation ne doit pas dépasser un pourcentage donné à priori du budget du programme concerné.

Proposition alternative :

Le Comité d'Affectation des Ressources de l'Idex / Comité d'Arbitrage Idex exerce seul un pouvoir de décision dans l'allocation des moyens de l'IDEX. Il

<p>programme. Il soumet, pour avis conforme, ce classement et l'affectation des moyens correspondante au CA de l'UT qui peut invalider la proposition mais en aucun cas modifier le classement.</p> <p>Les actions ATS et Equipements font l'objet de dispositions particulières détaillées dans les lignes correspondantes. Des dispositions particulières s'appliquent également aux Labex et Idefi.</p> <p>Etant donné l'implication potentielle des établissements dans les projets sélectionnés (mise à disposition de moyens), ces derniers seront consultés en amont et en aval du processus. En amont, pour obtenir un engagement, sous réserve de moyens de la part de l'établissement hôte et en aval, pour confirmer cet engagement si le(s) projet(s) est retenu et si le budget de l'établissement le permet.</p> <p>L'UT mettra en place une gestion de la programmation de l'IdEx (nombre d'appels à projet par an, par thématique, calendrier...), en lien avec les établissements.</p>	<p>sélectionne les projets lauréats et les dote de moyens financiers à due proportion de leur intérêt pour le développement du site et de ses projets. Il agit dans le cadre d'une lettre d'orientation remise par le CA au Comité.</p> <p>Proposition :</p> <p>Avant de proposer un projet au financement de l'IDEX le, ou les, établissement qui le porte doivent avoir exprimé leur soutien au projet (avis du CS, décision du CA) et indiqué la nature de leur engagement.</p>
<ul style="list-style-type: none"> Action « Equipements » <p>Le choix des équipements et plateformes à mettre en place à moyen-long terme se fait de façon programmatique, au niveau de l'UT, qui est l'animateur de la concertation entre co-</p>	<p>A approfondir:</p> <p>Quelles relations entre le Comité de Prospective « Equipement » et le Comité d'Arbitrage de l'Idex ? Le Comité d'Arbitrage doit-il rendre un avis sur les choix</p>

financeurs potentiels, organismes de recherche et collectivités territoriales, avec la mise en place d'un **Comité de Prospective « Equipements »**. La politique d'investissement définie fera l'objet d'une concertation ou d'une communication à l'ensemble du site.

Quelles caractéristiques pour l'action « Equipements » ?

- Le financement de projets peu nombreux et différenciant par rapport aux outils de financement existants. Le financement fera l'objet d'un plafond à déterminer, mais ne fera pas l'objet d'un plancher, afin que les montants soient adaptés à chaque discipline scientifique. Par exemple, pour le domaine des sciences et technologies, il pourrait s'agir d'une contribution de l'IdEx, comprise entre 500 000€ et 1M€, pour des achats de matériels qui sont actuellement impossibles ou très difficile à faire financer autrement.
- Un cofinancement d'au moins 50% par des partenaires (grands organismes, collectivités territoriales, établissements,...). *Les dérogations au 50% de cofinancement pour des projets à petit montant sont laissées à l'appréciation du Comité d'Affectation des ressources de l'IdEx.*

L'action « Equipement » pourra servir au financement de projets qui relèvent, partiellement ou en totalité, de la formation.

- Action « Chaires d'attractivité »,

des équipements faits par le Comité de Prospective ? Ou faut-il simplement l'informer des choix réalisés pour qu'il dispose d'une vision globale de l'emploi des moyens de l'IdEx.

L'action est ouverte à l'ensemble de la communauté scientifique du site. Cette action a pour objectif d'attirer sur le site de Toulouse des scientifiques séniors à très forte visibilité internationale dans le cadre d'un recrutement permanent par un établissement du site ou en tant que « professeur invité » sur une longue durée en soutien du développement d'un programme de collaboration porté par une équipe locale.

Les chaires consistent dans le financement, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 4 ans, d'un soutien à la recherche sous la forme d'un accompagnement financier et de personnels de recherche sous la forme de doctorants, post-doctorants, ingénieurs de recherche pour un montant global jusqu'à environ 1M€ sur 4 ans.

Le financement de l'IdEx n'est pas destiné à la mise en place de sursalaires.

- Action « Soutien aux nouveaux entrants »

Le « tenure track » prévu au titre 5.6 du dossier initial, dans la section Ressources Humaines est supprimé. Il pourrait être

Plusieurs questions se posent :

Quel calendrier pour la sélection des chaires d'accompagnement ? La sélection doit-elle se passer en amont ou en parallèle des comités de sélection des établissements ?

Le montant type et le nombre de chaires à financer, le calendrier de mise en place du programme

Proposition à discuter :

Les propositions de création de chaires devront obligatoirement comporter le nom du candidat à la chaire qui sera financé. Ces candidats devront être extérieurs au site ou nouvel entrant, c'est-à-dire ne pas être déjà titulaires d'un emploi permanent dans un des établissements de l'UT ou avoir été recruté depuis moins de xx mois.

Point de dissension :

Sur proposition de la composante d'accueil (CS et CA), à la fin de la période financée, et après évaluation par le comité d'affectation, le titulaire de la chaire pourra voir son contrat pérennisé.

Cette action sera affinée à l'aide de propositions écrites qui seront soumises prochainement par des participants au GT2.

Proposition :

Cette action devrait permettre à une partie des maîtres de conférence ou

<p>remplacé par une action de soutien aux nouveaux entrants.</p>	<p>chercheurs nouvellement recrutés sur le site d'être opérationnels plus rapidement, en soutenant leur installation pendant les deux premières années. Ce dispositif se déclinera de façon différente en fonction des établissements et des laboratoires, et aura des modalités souples : soutien à la publication de la thèse et/ou à la traduction, achat de matériel spécifique, déplacements...</p> <p>Un cofinancement des établissements sera requis. Ces derniers feront remonter au niveau de l'UT quelques dossiers afin qu'ils postulent à cette action.</p> <p>L'action pourrait être incitative au recrutement à l'extérieur du site, en s'adressant aux maîtres de conférence venant de l'extérieur, afin de promouvoir l'exorecruitment. Au-delà du choix de ce critère de sélection, il faut s'assurer que cela n'est pas rendu impossible par les règles de recrutement de la fonction publique.</p>
<p>Programme « Actions Thématiques Stratégiques »</p> <p>Le Comité d'Affectation des Ressources de l'IdEx met en œuvre le processus de sélection des appels d'offres du programme ATS, dans le cadre d'une programmation thématique qui aura été réalisée préalablement par l'UT au sein de Comités de Prospective (un par action) comprenant des membres de l'UT et, si pertinent, des représentants des organismes de recherche, des représentants des collectivités territoriales, des partenaires industriels, des Pôles de compétitivité... Le travail réalisé par ces comités devra permettre de préciser les priorités scientifiques et technologiques qui devraient être soutenue par l'IdEx en cohérence avec les enjeux économiques, sociétaux et environnementaux du domaine thématique considéré. Le</p>	<p>A approfondir :</p> <p>Le périmètre disciplinaire des 3 actions proposées dans le dossier initial (aéronautique, agro, santé) est-il suffisamment large et complet pour permettre à chaque discipline scientifique de présenter des projets ? Il est question d'accueillir des propositions thématiques ouvrant une plus large part au domaine des SHS.</p>

processus de programmation mené par les Comités de Prospectives sera fortement itératif et se basera sur une large consultation de la communauté scientifique régionale sur les besoins de recherche pour l'avenir, tant dans le domaine de la recherche fondamentale que de la recherche finalisée.

Les ATS ont en particulier vocation à ressourcer la recherche technologique et l'innovation (positionnement amont). Elles doivent pouvoir faire l'objet de cofinancement de la part de partenaires, comme les industriels (par exemple, à travers l'IRT) ou encore les collectivités territoriales.

Les étapes de priorisation et de sélection des projets doivent tenir compte de paramètres supplémentaires à ceux, qui président généralement à des projets strictement scientifiques : l'impact social et/ou économique, les propriétés intellectuelle et industrielle, la durée et les efforts prévisibles des phases de valorisation...

Action « Emergence » et « Transversalité »

Ces deux actions sont désormais distinctes et relèvent de deux lignes budgétaires et de processus d'évaluation différents

- Programme « transversalité » : financement léger, ayant vocation à animer un réseau scientifique (environ 10k€ à 50k€/an par projet pour une durée d'environ 4

ans).

- Programme « Emergence » type pré-ANR, permettant de tester une idée nouvelle
 - un financement adapté aux besoins des communautés scientifiques (il n'y aura pas de montant plancher, afin de permettre à tous de postuler)
 - veiller à la spécificité de ce type d'actions, par rapport aux projets de type BQR déjà financés dans les établissements
- Pas d'orientations thématiques pour ces deux actions (programmes blancs)
- Des processus d'évaluation plus réactifs, que pour les autres actions : Il est proposé, qu'il n'y ait pas d'appel à projet pour le programme « Emergence », afin de rendre leur réalisation plus souple, mais de réaliser une évaluation au fil de l'eau.

1.3 Vie de Campus

Eléments de consensus	Eléments pour lesquels il existe plusieurs visions, ou à valider
	<p>A valider :</p> <p>Les nouveaux objectifs du programme Vie de Campus pourraient être :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître la cohésion et l'attractivité du site, entendu au sens d'Université de Toulouse Midi-Pyrénées et de l'espace virtuel de l'UTMP • Améliorer la qualité de la vie étudiante • Rendre plus fonctionnels et plus humains les campus, à la fois pour les étudiants et pour les personnels • Améliorer l'accès à une offre de service de grande qualité
<p>Fonds de soutien aux initiatives étudiantes dans un cadre interuniversitaire</p> <p>Pérennisation d'une action existante, gérée au sein du Département Formation et Vie Etudiante du PRES.</p> <p>L'objectif est de permettre aux étudiants de devenir des acteurs de la vie universitaire, en soutenant financièrement des projets à destination de la communauté universitaire ou de la collectivité (ouverture de l'université vers la cité).</p> <p>Peuvent recevoir une subvention de l'Université de Toulouse les projets dans les domaines : culturel, scientifique, sportif, accueil international, citoyenneté, humanitaire (actions de communication au retour).</p>	

Les projets sont présentés par un groupe d'étudiants ou une association étudiante mobilisant des étudiants appartenant à plusieurs établissements de l'Université de Toulouse. Ces projets doivent avoir des retombées d'intérêt général pour la communauté universitaire de Midi-Pyrénées ou s'inscrire dans le cadre de l'engagement citoyen au service de la collectivité.

Ne seront pas soutenues par ce Fonds les actions suivantes : les projets inscrits dans le cadre des études, le fonctionnement des associations, les frais d'hébergement et restauration des acteurs du projet, les frais d'inscription à un événement organisé par un tiers, les frais d'inscription à des congrès.

Cette action est détaillée dans une fiche ad hoc.

Projet Culturel de l'Université de Toulouse

3 missions :

1. Mettre la réussite des étudiants au cœur du projet
2. Expérimenter et se confronter aux formes contemporaines de l'art
3. Favoriser l'attractivité du site universitaire toulousain et des autres sites en région

S'appuyant sur les grands axes des politiques culturelles développées par les territoires, ce projet culturel veut permettre à l'UT d'aller plus loin que la simple animation en la matière.

<i>Cette action est détaillée dans une fiche ad hoc.</i>	
Développement d'une université numérique	<i>Les détails de cette action doivent être développés.</i>
Extension des horaires des bibliothèques universitaires du site.	<i>Cet élément a été identifié et sera abordé afin d'en évaluer la faisabilité dans le cadre de l'Idex.</i>

1.4 International

Eléments de consensus	Eléments pour lesquels il existe plusieurs visions, ou à valider
	<p>A valider :</p> <p>Des amendements concernant les objectifs du programme « International » sont proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développement de coopérations avec des universités dont les actions s’inscrivent dans le sens des actions de l’UTMP : <ul style="list-style-type: none"> ○ coopération régionale, en lien avec les bassins d’emplois entourant le site ○ coopération stratégique à une échelle plus vaste, ciblant des régions ou des disciplines à fort potentiel • Amélioration de la visibilité des services de l’UTMP : <ul style="list-style-type: none"> ○ du point de vue des étudiants étrangers ○ du point de vue des chercheurs et enseignants-chercheurs étrangers
<p>Le renforcement des prérogatives du PRES en matière de relations internationales.</p>	<p>A valider :</p> <p>La mise en place d’une organisation de site en matière de relations internationales, englobant les 17 guichets ouverts aux étudiants internationaux.</p>
<p>Le renforcement de la communication dans tous les domaines :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les étudiants étrangers venus s’installer à Toulouse • Pour les étudiants toulousains souhaitant partir à l’étranger 	<p>A valider :</p> <p>La mise en place d’une base de données regroupant l’ensemble des coopérations internationales du site.</p> <p>La mise en place d’une base de données des aides favorisant la mobilité des</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Pour les laboratoires cherchant à développer des coopérations internationales 	étudiants.
	<p>A valider :</p> <p>Peut-on / doit-on, dans le cadre de l'Idex, mettre en place un soutien financier de faible ampleur pour l'amorçage de coopérations internationales (afin de permettre la coopération internationale avec les structures de recherche de demain) ?</p>
Améliorer la visibilité à l'international des appels d'offre pour des doctorats sur le site de Toulouse.	
Développement des formations en FLE pour les étudiants internationaux non-francophones.	
Antenne permanentes de l'UT en Asie et/ou en Amérique Latine, favorisation de la mobilité enseignante, dans le but de renforcer la visibilité de l'UT à l'international. Ces représentations permanentes développeront la mobilité entrante et sortante, et permettront la mise en place de doubles diplômes pour les établissements du site.	
Améliorer l'accueil des étudiants étrangers à l'aide de la Toul'box, un pack regroupant un soutien en termes de logement, la prise en charge de la caution, la rencontre à l'aéroport, le renouvellement des titres de séjour.	
Création de la Cellule Europe+, afin de soutenir le montage administratif et financier de projets européens.	

1.5 Tableau provisoire des ordres de grandeur mis en jeu pour chaque programme/action

Nom du programme ou de l'action	Ordre de grandeur du montant à affecter sur 4 ans
Chaires	18M€
Equipements	7,2M€
ATS	7,2M€
Emergence	3,6M€
Transversalité	1,8M€
Labex	39M€
Idefi	6,6M€
Formation	4,68M€
Vie de Campus	3,6M€
Ecole des Docteurs	3,6M€
Accueil des nouveaux entrants	3,6M€
International	2,7M€
Fonctionnement UT	5,4M€
Somme totale dont disposera le site : 102,3M€	
Cet arbitrage financier est à affiner afin d'obtenir une somme égale à 102,3M€.	